



CANADA

**C  
o  
m  
m  
u  
n  
i  
q  
u  
é**

n° 69

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
LE 21 SEPTEMBRE 1972

CRÉATION D'UN COMITÉ CANADO-AMÉRICAIN EN VUE  
DE L'ASSAINISSEMENT DU RÉSEAU DU FLEUVE SAINT-JEAN

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Un plan d'action international en deux étapes permettra d'accélérer l'amélioration de la qualité de l'eau dans le réseau du fleuve Saint-Jean. C'est ce que l'honorable Mitchell Sharp, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et l'honorable Jack Davis, Ministre de l'environnement, ont annoncé aujourd'hui.

Un comité canado-américain vient d'être formé dans le but de combattre et de prévenir la pollution dans la section internationale du fleuve Saint-Jean et de ses tributaires qui traversent la frontière internationale. De plus, la Commission mixte internationale est appelée à analyser les conclusions du Comité et à soumettre ses recommandations aux deux gouvernements intéressés pour qu'ils déterminent les mesures à prendre.

Le nouveau Comité sur la qualité de l'eau du fleuve Saint-Jean comprendra un nombre égal de membres de chacun des pays en cause. Ces membres représenteront les gouvernements du Canada, des États-Unis, du Nouveau-Brunswick, du Québec et du Maine; le Comité comportera aussi des porte-parole du Conseil de la planification du Fleuve Saint-Jean ainsi que de la Northern Maine Regional Planning Commission (Commission de la planification régionale du nord du Maine).

Les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick collaborent déjà à un programme d'aménagement du réseau hydrographique destiné à améliorer la qualité de l'eau et l'État du Maine exécute lui aussi un programme semblable. Le nouveau Comité examinera les progrès réalisés dans le domaine de l'assainissement des eaux de toute la section internationale du fleuve Saint-Jean et se chargera de l'échange de renseignements, des consultations et de la coordination des activités. De plus, il présentera aux autorités compétentes des recommandations en vue de l'assainissement des eaux du réseau.

Il s'agit d'un important pas en avant dans la lutte que livrent le Canada et les États-Unis contre la pollution des eaux limitrophes. Dans le domaine de la dépollution, l'importance de la Commission mixte internationale, établie en 1909 en vertu du Traité des eaux limitrophes, a augmenté au cours des dernières années. Un bon exemple de son travail a été la longue étude qui a formé la base de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, signé à Ottawa en avril dernier par le Premier Ministre Trudeau et le Président Nixon.

Le fleuve Saint-Jean reçoit aussi une considération spéciale de la part du Comité de l'OTAN sur les défis de la société moderne. Au sein de ce Comité, le Canada est le promoteur d'un projet-pilote de lutte contre la pollution des eaux intérieures. Les nouvelles mesures annoncées aujourd'hui seront présentées au Comité de l'OTAN comme un exemple de collaboration internationale dans le domaine de la gestion des eaux.

Ces mesures ont été prises au moyen d'un échange de notes entre Ottawa et Washington et d'un acte de renvoi à la Commission mixte internationale par les deux gouvernements, le 21 septembre.